

## Conditions générales complètes

1. Cette Offre promotionnelle s'adresse aux personnes résidant en Autriche, en Suisse et en Allemagne âgées de 18 ans ou plus. Elle exclut les employés de l'Organisateur, les agents, distributeurs ou entreprises affiliées de l'Organisateur ainsi que leur famille immédiate (parents, enfants, frères et sœurs, compagne ou compagnon, époux ou épouse, et toute autre personne vivant dans le même foyer), et toute personne professionnellement liée à l'Offre promotionnelle.
2. Un achat est nécessaire. Veuillez conserver le ticket de caisse détaillé qui mentionne la date et l'heure de l'achat qui doit avoir été effectué avant la participation, mais pendant la Période promotionnelle correspondante, car il pourra être demandé à tout moment aux Gagnants de les présenter pour validation afin de recevoir leur Cadeau. Un accès à Internet, un compte Kellogg's, un appareil compatible et une adresse électronique valide sont requis.
3. Veuillez noter que, même si nous vous invitons à participer et à profiter de cette Offre, nous encourageons une consommation responsable de nos produits. N'ACHETEZ PAS plus de produits que vous ne pouvez raisonnablement consommer et ne consommez pas dans l'unique but de participer à cette Offre.
4. **Période promotionnelle :**
  - a. **Période promotionnelle principale :** vous pouvez participer du 13 juillet 2026 à 00 h 01 CEST au 1er novembre 2026 à 23 h 59 CET compris. Cette période se divise en Périodes promotionnelles hebdomadaires (« Périodes promotionnelles hebdomadaires »).
  - b. **Période promotionnelle étendue :** vous pouvez participer du 2 novembre 2026 à 00 h 01 CET au 11 juillet 2027 à 23 h 59 CEST compris. Cette période divise en Périodes promotionnelles hebdomadaires (« Périodes promotionnelles hebdomadaires étendues »).
5. Pour jouer, les participants doivent :
  - a. Acheter un paquet de céréales ou de barres de céréales Kellogg's (l'offre exclut les barres à l'unité).
  - b. À l'aide d'un smartphone, se rendre sur [www.kelloggs.com/pokemon](http://www.kelloggs.com/pokemon) (ou accéder à l'expérience Pokémon) et créer gratuitement un compte ou se connecter à un compte Kellogg's et s'identifier grâce à l'authentification multi-facteurs si nécessaire ;
  - c. Saisir les quatre derniers chiffres du code-barres sur la boîte ;
  - d. Cliquer sur « Jouer » puis
  - e. Réussir le défi (« le défi ») le plus rapidement possible.
6. **Autres conditions de participation :**
  - a. Il est possible que les smartphones avec un système d'exploitation antérieur à iOS 14 ou à Android 9 ainsi que les modèles d'iPhone antérieurs à l'iPhone 8

ne permettent pas une exécution optimale du jeu, ce qui est susceptible d'avoir un impact sur le temps réalisé par le participant pour relever le défi.

- b. Le défi ne peut être lancé que sur la version mobile 17.1 de Safari ou une version ultérieure, la version 23 de Samsung Internet ou une version ultérieure, ou la version 119 de Google Chrome ou une version ultérieure. Toutes les applications doivent pouvoir exécuter JavaScript pour lancer le défi.
7. Chaque participation doit être accompagnée d'un nouveau ticket de caisse prouvant l'achat durant la Période promotionnelle et indiquant une date et une heure antérieures à celles de la participation. Si la preuve d'achat correspondant à chaque participation ne peut être fournie, le participant ne pourra plus prendre part à l'Offre promotionnelle et toute nouvelle participation de sa part sera annulée.
  8. Une participation maximum par personne et par jour durant toute la durée de l'Offre. Un Cadeau de chaque catégorie maximum autorisé par foyer (défini comme les personnes résidant à la même adresse postale) pendant la Période promotionnelle principale et la Période promotionnelle étendue.
  9. Les Gagnants doivent conserver le ticket de caisse indiquant une date et une heure d'achat durant la Période promotionnelle et antérieures à celles de la participation. Ces éléments peuvent être exigés à tout moment à des fins de validation et pour permettre aux Gagnants de recevoir leur Cadeau.
  10. **Cadeaux pendant la Période promotionnelle principale** : pendant la Période promotionnelle principale, 68 Cadeaux sont mis en jeu chaque semaine (1 088 Cadeaux au total) dans l'ordre suivant :
    - a. **Catégorie 1** : Les 2 participants qui auront réussi le défi le plus rapidement chaque semaine remporteront chacun l'un des 32 sacs à dos Pikachu d'une valeur unitaire de 74,99 € (environ 69,32 CHF).
    - b. **Catégorie 2** : Les 7 participants suivants qui auront réussi le défi le plus rapidement chaque semaine remporteront chacun l'un des 112 sacs à dos multi-personnages Pokémon d'une valeur unitaire de 49,99 € (environ 46,21 CHF).
    - c. **Catégorie 3** : Les 11 participants suivants qui auront réussi le défi le plus rapidement chaque semaine remporteront chacun l'une des 176 casquettes Pikachu d'une valeur unitaire de 37,99 € (environ 35,12 CHF).
    - d. **Catégorie 4** : Les 11 participants suivants qui auront réussi le défi le plus rapidement chaque semaine remporteront chacun l'une des 176 casquettes multi-personnages Pokémon d'une valeur unitaire de 29,99 € (environ 27,72 CHF).
    - e. **Catégorie 5** : Les 37 participants suivants qui auront réussi le défi le plus rapidement chaque semaine remporteront chacun l'un des 592 jeux de cartes Pokémon d'une valeur unitaire de 12 € (environ 11,09 CHF).

11. **Cadeaux pendant la Période promotionnelle étendue :** 11 Cadeaux sont mis en jeu chaque semaine (396 Cadeaux au total). Chaque Gagnant remportera 1 jeu de cartes Pokémon d'une valeur unitaire de 12 € (environ 11,09 CHF). Les 11 participants qui auront réussi le défi le plus rapidement chaque semaine remporteront le Cadeau.

12. **Détails des Cadeaux et conditions :**

- a. Les photos et les images utilisées dans le cadre de l'Offre promotionnelle sont uniquement fournies à des fins d'illustration et peuvent ne pas être conformes à la réalité des Cadeaux.
- b. En participant à cette Offre, les participants acceptent que le Cadeau soit attribué « en l'état » et que l'Organisateur ne fasse aucune réclamation ni ne donne aucune garantie de quelque nature que ce soit concernant le Cadeau.
- c. Les visuels des Cadeaux diffusés sur tout support (notamment presse, affichage ou télévision) sont fournis à titre indicatif. Les Cadeaux effectivement attribués peuvent différer des visuels présentés. L'Offre promotionnelle ne constitue pas une acceptation ou une recommandation concernant les produits ou les services mis en jeu sous forme de Cadeaux.
- d. Il relève de la responsabilité du participant de fournir des coordonnées exactes et à jour au moment de sa participation et/ou de confirmer l'acceptation du Cadeau pour que celui-ci soit traité. L'Organisateur ne peut être tenu responsable si le Gagnant ne fournit pas ses informations exactes, ce qui affecterait l'acceptation du Cadeau ou sa livraison.
- e. L'Organisateur ne sera pas tenu responsable des Cadeaux une fois distribués/expédiés à un Gagnant, et l'Organisateur ne sera pas responsable des Cadeaux non reçus, endommagés ou perdus pendant le transport.

13. **Sélection des Gagnants :**

- a. **Période promotionnelle principale :** Les 68 participants qui réussiront le défi le plus rapidement chaque semaine seront désignés Gagnants provisoires de leur catégorie respective, comme indiqué à la clause 10. Il y aura au total 32 Gagnants provisoires de catégorie 1, 112 Gagnants provisoires de catégorie 2, 176 Gagnants provisoires de catégorie 3, 176 Gagnants provisoires de catégorie 4 et 592 Gagnants provisoires de catégorie 5.
- b. **Période promotionnelle étendue :** Les 11 premiers participants qui réussissent le défi le plus rapidement chaque semaine seront désignés Gagnants provisoires de la Période promotionnelle étendue (« Gagnants provisoires de la Période promotionnelle étendue »). Il y aura 396 Gagnants provisoires de la Période promotionnelle étendue au total.

14. Dans l'éventualité où deux participants ou plus seraient ex æquo après avoir enregistré des temps identiques, ces participants seront contactés et invités à répondre à la question suivante : « Quelles sont tes céréales Kellogg's préférées et pourquoi ? »

15. Les participations reçues sur la base de la clause 14 ci-dessus seront jugées par un tiers indépendant sur :

- a. L'originalité (note sur 10) ;
- b. La créativité (note sur 10) et

c. L'humour (note sur 10).

16. **Moderation** : L'Organisateur refusera les participations dans le cadre de la clause 14 qui, selon son avis raisonnable :

- a. seraient, de par leur contenu, de nature injurieuse ou pourraient nuire au nom, à la réputation ou à l'image de marque de l'Organisateur ;
- b. contiendraient de fausses déclarations, des propos à caractère diffamatoire ou insultant, notamment, mais sans s'y limiter, à l'égard de l'Organisateur (et de ses partenaires) ; ou enfin qui seraient de nature à promouvoir toute idéologie politique.

17. **Notification des Gagnants** :

- a. **Période promotionnelle principale** : chaque Gagnant provisoire (désigné selon le temps réalisé pour réussir le défi du 1<sup>er</sup> au 68<sup>e</sup> temps le plus rapide ou selon sa réponse à la question de la clause 14) sera contacté à l'adresse e-mail associée à son compte Kellogg's dans les 28 jours suivant la fin de la Période promotionnelle hebdomadaire au cours de laquelle il a participé, ou après avoir répondu à la question de la clause 14. Il pourra lui être demandé de présenter une pièce d'identité et une preuve d'éligibilité. Des efforts raisonnables seront mis en œuvre pour contacter les Gagnants provisoires. Une fois l'éligibilité confirmée, le Gagnant provisoire sera désigné Gagnant. Si un Gagnant provisoire ne répond pas à une demande d'identité et d'éligibilité dans un délai de 14 jours ou est disqualifié pour non-respect des présentes Conditions générales, l'Organisateur se réserve le droit de remettre le Cadeau au participant ayant réalisé le meilleur temps suivant lors de la semaine concernée.
- b. **Période promotionnelle étendue** : Les Gagnants provisoires de la Période promotionnelle étendue (désignés sur la base des 11 temps les plus rapides ou de la réponse à la question de la clause 14) seront contactés à l'adresse e-mail associée à leur compte Kellogg's dans les 28 jours suivant la fin de la Période promotionnelle hebdomadaire étendue au cours de laquelle ils ont participé, ou à partir de la réponse à la question de la clause 14. Il pourra leur être demandé de présenter une pièce d'identité et une preuve d'éligibilité. Des efforts raisonnables seront mis en œuvre pour contacter les Gagnants provisoires de la Période promotionnelle étendue. Une fois l'éligibilité confirmée, le Gagnant provisoire sera désigné Gagnant. Si un Gagnant provisoire de la Période promotionnelle étendue ne répond pas à une demande de preuve d'identité et d'éligibilité dans un délai de 14 jours ou est disqualifié pour non-respect des présentes Conditions générales, l'Organisateur se réserve le droit de remettre le Cadeau au participant ayant réalisé le meilleur temps suivant lors de la semaine concernée.

18. **Cadeaux restants à attribuer** : À l'issue de la Période promotionnelle étendue, dans l'éventualité où des Cadeaux seraient non gagnés, refusés, non remis, non réclamés ou retournés à l'expéditeur, ou si un Gagnant est disqualifié pour toute violation des présentes Conditions générales pendant l'une des Périodes promotionnelles, l'Organisateur se réserve le droit d'attribuer ces Cadeaux au participant n'ayant pas gagné qui a réussi le défi pendant l'intégralité de la Période promotionnelle. Cela dépendant entièrement des Cadeaux gagnés durant la Période promotionnelle, le

nombre de Cadeaux disponibles dans ce cas ne pourra être connu à l'avance. Les éventuels Gagnants par ce biais seront informés par e-mail dans un délai de 28 jours ouvrables à compter de la fin de la Période promotionnelle étendue.

**19. Acceptation du Cadeau :** Une fois que le Gagnant provisoire ou le Gagnant provisoire de la Période promotionnelle étendue aura présenté, si elle lui est demandée, une preuve de son identité, il recevra une notification à l'adresse e-mail associée à son compte Kellogg's pour organiser la remise du Cadeau dans les 28 jours suivant l'acceptation du Cadeau mis en jeu. Dans le cas peu probable où un Gagnant n'a pas reçu de notification pour organiser la remise de son Cadeau au bout de 28 jours ou qu'un Cadeau n'arriverait pas dans les 90 jours suivant la confirmation de la récompense, le Gagnant doit en informer l'Organisateur en se rendant sur la page Nous contacter sur :

- a. **Allemagne et Autriche :** [www.kelloggs.de/de\\_DE/contact-us.html](http://www.kelloggs.de/de_DE/contact-us.html)
- b. **Suisse :** [www.kelloggs.de/de\\_DE/contact-us.html](http://www.kelloggs.de/de_DE/contact-us.html) ou [www.kelloggs.ch/fr\\_CH/contact\\_us\\_ch.html](http://www.kelloggs.ch/fr_CH/contact_us_ch.html) ;

Si le Gagnant n'informe pas l'Organisateur dans ce délai, l'Organisateur se réserve le droit de ne pas rééditer le Cadeau ou d'en limiter la valeur, à sa seule discrétion.

20. Il relève de la responsabilité du Gagnant de fournir ses informations personnelles correctes via son compte Kellogg's afin de recevoir le Cadeau. L'Organisateur ne pourra pas être tenu responsable de la non-livraison du Cadeau si le Gagnant a fourni des coordonnées erronées. L'adresse e-mail ou l'adresse postale d'un Gagnant ne peuvent être modifiées après sa participation.

21. L'Organisateur peut demander aux Gagnants de prendre part à des communications publicitaires liées à l'Offre promotionnelle qui pourront inclure le nom du Gagnant, sa voix, sa ville ou région de résidence, des photos, vidéos ou films, et/ou autres types de visuels à des fins de publicitaires et/ou commerciales et/ou à toute autre fin dans les médias et supports de tout type à ce jour ou ultérieurement, sans compensation supplémentaire financière ou autre. La participation est à la discrétion du Gagnant et son accord ne constitue pas une condition à l'obtention de son Cadeau.

22. L'Organisateur entend gérer une Offre promotionnelle équitable et sûre, et prévenir les abus et les tricheries. Si vous participez d'une manière non conforme aux présentes Conditions générales, votre/vos participation(s) (ainsi que tout pseudonyme associé) sera/seront disqualifiée(s). Les éventuels Cadeaux attribués peuvent être annulés et réclamés, et l'Organisateur se réserve le droit de vous interdire de participer à toute future Offre promotionnelle pendant une Période d'au moins six mois. Pour cette raison, l'Organisateur se réserve à tout moment le droit de :

- a. Vérifier l'éligibilité des participants et/ou des Gagnants provisoires par plusieurs moyens en demandant les informations qu'il considère raisonnablement nécessaires à cette fin. La participation ou le Cadeau peuvent être retenus jusqu'à ce que la vérification ait été effectuée.
- b. Disqualifier les participations qui n'ont pas été effectuées directement par la personne qui participe à l'Offre promotionnelle.

- c. Disqualifier les participations qui ont eu recours à des services d'e-mail anonymes comme GuerillaMail, Dispostable ou Mailinator entre autres.
  - d. Disqualifier les participations groupées effectuées par des personnes, des établissements commerciaux, des groupes de consommateurs ou des tiers au moyen de macros ou d'autres moyens automatisés.
  - e. Disqualifier les participations qui excèdent le nombre maximum autorisé, ou qui ont recours à des techniques comme le « script », la « force brute », qui masquent l'identité via la manipulation des adresses IP, ou en utilisant des pseudonymes ou des identités autres que la sienne ou tout autre moyen.
  - f. Disqualifier les participants qui altèrent le processus de participation.
  - g. Disqualifier les participations qui, d'une quelconque autre manière, ne respectent pas les présentes Conditions générales.
  - h. Annuler, modifier ou suspendre l'Offre promotionnelle si l'Offre promotionnelle ne peut être tenue dans les conditions prévues en raison de, mais sans s'y limiter, falsification, intervention non autorisée, fraude, malhonnêteté, défaillance technique, ou toute autre cause échappant au contrôle de l'Organisateur qui viendrait corrompre ou affecter l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou la bonne conduite de cette Offre promotionnelle.
23. Les participants doivent fournir leurs informations personnelles sous leur nom d'état civil. L'Organisateur se réserve le droit de disqualifier les participants qui utiliseraient plusieurs noms ou plusieurs adresses e-mail et peuvent exiger qu'ils renvoient les éventuels Cadeaux gagnés.
24. Il relève de la responsabilité du Gagnant de s'acquitter des éventuelles taxes applicables pour obtenir son Cadeau.
25. Les Cadeaux ne peuvent être cédés ou échangés et ne peuvent pas être échangés contre valeur monétaire ou toute forme de compensation. Si pour toute raison, les Cadeaux indiqués ne sont plus disponibles, l'Organisateur se réserve le droit à sa seule discrétion de les remplacer par un autre Cadeau de valeur égale ou supérieure.
26. Aucune responsabilité ne sera prise pour les participations perdues, tardives, corrompues, endommagées, mal adressées ou incomplètes, ou qui ne peuvent être exécutées pour toute raison technique, de livraison, ou autre. La preuve d'envoi ne pourra être acceptée comme preuve de réception. L'Organisateur ne garantit pas l'accès continu ou sécurisé au site de l'Offre promotionnelle.
27. L'Organisateur, l'agence responsable de l'attribution des cadeaux, leurs sociétés affiliées respectives et toutes les autres agences mandatées sont, en vertu des présentes conditions générales, exclusivement responsables des dommages : (a) causés intentionnellement ou par négligence grave ; ou (b) entraînant la mort, des blessures corporelles ou une maladie. En outre, ils sont responsables des dommages (c) résultant

de la violation d'obligations contractuelles essentielles, dont l'exécution est indispensable à la bonne exécution du contrat et sur le respect desquelles le participant, le gagnant provisoire ou le gagnant final peut raisonnablement compter (obligations dites cardinales). La responsabilité au titre des points (a) et (b) est illimitée. Dans le cas du point (c), la responsabilité est limitée aux dommages prévisibles typiques pour ce type de contrat. Dans tous les autres cas que ceux énoncés ci-dessus, la responsabilité de l'Organisateur, de l'agence responsable de l'attribution des cadeaux, de leurs sociétés affiliées respectives et de toutes les autres agences mandatées est exclue, quelle que soit la base juridique. Les présentes restrictions de responsabilité s'appliquent également à la responsabilité personnelle des responsables, employés et agents désignés par les parties organisant cette Offre promotionnelle.

28. L'Organisateur ainsi que toutes agences et sociétés associées ne seront tenus responsables d'aucune perte (y compris, sans s'y limiter, des pertes directes, indirectes ou consécutives, ou des manques à gagner), aucune dépense ou aucun dommage subis (qu'ils résultent ou non de la négligence de toute personne) en lien avec cette Offre promotionnelle ou l'acceptation ou l'utilisation d'un Cadeau, sauf pour toute responsabilité ne pouvant être exclue par la loi. Rien n'exclura la responsabilité de l'Organisateur en cas de décès ou de blessure résultant de sa négligence.
29. Dans la mesure permise par la loi applicable, les participants s'engagent à libérer et à tenir indemnes The Pokémon Company International, Inc., sa société mère, ses filiales et sociétés affiliées, ainsi que leurs dirigeants, administrateurs, actionnaires, employés, agents et représentants respectifs, de toute réclamation, demande, action, perte, responsabilité ou dépense liée à la présente Offre promotionnelle.
30. L'Organisateur ne sera pas tenu responsable de tout retard ou manquement à ses obligations pour des raisons échappant à son contrôle raisonnable comme, mais sans s'y limiter, des cas de force majeure, une épidémie ou une pandémie mondiale ou régionale, des conditions météorologiques défavorables, un incendie, une grève, une guerre, une activité terroriste, des hostilités, des troubles politiques, des émeutes, des troubles civils, la peste ou d'autres catastrophes naturelles.
31. Le responsable du traitement des données personnelles (RGPD) est l'Organisateur : Kellogg Europe Trading Limited, 3 Dublin Airport Central (DAC), Dublin Airport, Dublin. Kellogg Europe Trading Limited (Kellogg) et l'agence responsable des Cadeaux traiteront uniquement vos informations aux fins suivantes : (1) pour gérer cette Offre promotionnelle conformément aux Conditions générales, et (2) pour vous contacter au sujet d'Offres futures et à des fins de marketing, à condition que vous ayez donné votre accord à cette fin. Nous ne vendrons jamais vos données à des tiers, mais, avec votre consentement explicite, il est possible que nous combinions vos données à celles d'autres sources pour créer des profils anonymisés/pseudonymisés à des fins de publicité ciblée. Vos données seront traitées et conservées sur des serveurs situés aux États-Unis. Kellogg veille à ce que tous les responsables de traitement auxquels nous avons fait appel soient tenus de respecter les règles de protection des données conformément aux Clauses Contractuelles Types de la Commission européenne. Nous conserverons vos données tant que votre accord restera valable et que vous souhaiterez recevoir des communications marketing. Vous pouvez accéder à vos données, retirer votre consentement à tout

moment, demander leur suppression ou leur correction, ainsi que limiter leur traitement et demander leur portabilité.

Vous pouvez aussi contacter une autorité de contrôle de protection des données. Pour toute question supplémentaire concernant le traitement de vos données, nous vous invitons à consulter notre politique de confidentialité. Vous pouvez également nous contacter à l'adresse [DataPrivacyOfficer@kellogg.com](mailto:DataPrivacyOfficer@kellogg.com). Toute information recueillie à propos des participants à cette Offre promotionnelle sera traitée de façon confidentielle, conformément à la Politique de confidentialité de l'Organisateur, que vous pouvez consulter en cliquant sur [https://www.kelloggs.ie/en\\_IE/privacy-note.html](https://www.kelloggs.ie/en_IE/privacy-note.html) et en sélectionnant la langue de votre choix dans la liste déroulante à droite.

32. Si la loi ou des codes d'auto-réglementation régissant le déroulement de l'offre promotionnelle l'exigent, l'Organisateur peut être dans l'obligation de partager certaines données personnelles des gagnants avec les autorités, dans la limite exigée par la loi uniquement. Ces informations peuvent inclure le prénom, nom de famille, région de résidence des Gagnants ou toute autre donnée personnelle que l'Organisateur est tenu de partager.
33. Pour de plus amples informations concernant cette Offre promotionnelle, veuillez consulter le site Kellogg's et envoyer vos demandes via la page du Service Conseil Consommateurs à l'adresse
  - a. Belgique - Français : [www.kelloggs.be/fr\\_BE/contact\\_us\\_be.html](http://www.kelloggs.be/fr_BE/contact_us_be.html) ;
  - b. Belgique - Flamand : [www.kelloggs.be/nl\\_BE/contact\\_us\\_be.html](http://www.kelloggs.be/nl_BE/contact_us_be.html) ;
  - c. Luxembourg : [www.kelloggs.fr/fr\\_FR/contact\\_us\\_fr.html](http://www.kelloggs.fr/fr_FR/contact_us_fr.html).
34. Si certaines dispositions des présentes Conditions générales sont jugées légalement invalides, illégales ou inapplicables, les autres dispositions ne seront pas affectées et resteront applicables et pleinement en vigueur.
35. En participant, vous acceptez de vous conformer aux présentes Conditions générales.
36. En cas de divergence entre ces Conditions générales et celles figurant sur les supports promotionnels, les présentes Conditions générales prévaudront.
37. Les présentes Conditions générales sont régies par le droit du pays concerné, et tous les participants sont soumis à la compétence exclusive des tribunaux du pays concerné.

**Organisateur :** Kellogg Europe Trading Limited, 3 Dublin Airport Central (DAC), Dublin Airport, Dublin (numéro de société 0387390). NE PAS ENVOYER DE PARTICIPATION À CETTE ADRESSE.